

Province de Québec
MRC de Drummond
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal
tenue le 2 mars 2022 à 19 h 30.

Sont présents :

Alain Conraud, conseiller, siège n° 1, Christian Jutras, conseiller,
siège n° 2, François Bilodeau, conseiller, siège n° 4, , Nancy
Fontaine, conseillère et mairesse suppléante, siège n° 6.

Sont absents :

Sarah Raymond, conseillère, siège n° 3
Frédéric Marier, conseiller, siège n° 5

Citoyens : 0

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire.
Madame Mathilde Potvin assiste à titre de directrice générale et
greffière-trésorière.

1. **Moment de réflexion**

Une minute de réflexion est accordée.

2. **Ouverture de la réunion**

Le maire constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

3. **Adoption de l'ordre du jour**

65.03.2022 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'approuver et d'adopter l'ordre du
jour et qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ordre du jour

Séance extraordinaire
2 mars 2022, à 19 h 30

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Loisirs : entente avec la Municipalité de Sainte-Perpétue
5. Camp de jour de Sainte-Brigitte-des-Saults
6. Période de questions
7. Levée de la réunion

4. Loisirs : entente avec la Municipalité de Sainte-Perpétue

CONSIDÉRANT le bilan dressé par les municipalités de Sainte-Perpétue et Sainte-Brigitte-des-Saults concernant les projets de loisirs ;

CONSIDÉRANT l'entente d'« Embauche et partage des services d'une ressource en loisirs » accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du volet 4, *Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité* avec la municipalité de Sainte-Perpétue ;

CONSIDÉRANT l'embauche commune de la coordonnatrice des loisirs des municipalités prenant au projet volet 4, *Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité* par résolution numéro 113.05.2021 ;

CONSIDÉRANT les échanges entre les deux municipalités concernant le rendement de leur service des loisirs respectif ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Perpétue est l'organisme responsable du projet volet 4, *Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité* ;

66.03.2022 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'appuyer la résolution numéro 2022-03-035 de la municipalité de Sainte-Perpétue concernant l'avis de cessation d'emploi à la coordonnatrice en loisirs, madame Brunia Doiron ;
- d'assurer la continuité de l'entente d'« Embauche et partage des services d'une ressource en loisir » accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du volet 4 : *Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité* avec la municipalité de Sainte-Perpétue ;
- d'appuyer la municipalité de Sainte-Perpétue pour le début du processus d'affichage du poste de coordonnateur des services des loisirs des municipalités de Sainte-Perpétue et de Sainte-Brigitte-des-Saults selon les modalités de l'entente intermunicipale volet 4, *Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité* au courant du mois de mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. Camp de jour de Sainte-Brigitte-des-Saults

CONSIDÉRANT la cessation d'emploi de la coordonnatrice en loisirs, madame Brunia Doiron à partir du 10 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la fin des mises en candidatures pour le remplacement de celle-ci se termine le 31 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'il reste du travail à faire au sujet de la gestion et l'organisation du camp de jour de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

67.03.2022 Sur proposition de Alain Conraud

Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de ne pas tenir de camp de jour dans la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults pour la saison estivale 2022 ;
- de mandater le (la) prochain(e) coordonnateur(trice) des services des loisirs à coordonner le camp de jour pour la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults pour la saison estivale 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. Période de questions

Aucune question n'est soumise.

6. Levée de la réunion

68.03.2022 Il est 19 h 50, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Christian Jutras de lever la présente séance.

N.B. — Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Jean-Guy Hébert
Maire

Mathilde Potvin
Directrice générale